

Principaux délais de communicabilité

Loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008

Délais :	Contenu :
Immédiatement communicable	<i>Régime de principe</i>
25 ans	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délibérations du Gouvernement ▪ Relations extérieures ▪ Monnaie et crédit public ▪ Secret industriel et commercial ▪ Recherche des infractions fiscales et douanières ▪ Secret en matière de statistiques ▪ Documents élaborés dans le cadre d'un contrat de prestation de service exécuté pour le compte d'une personne publique (études réalisées par une personne publique pour une personne privée)
25 ans à compter de la date du décès de l'intéressé ou 120 à compter de la naissance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents portant atteinte au secret médical (= comportant des informations médicales élaborées par des professionnels de santé)
50 ans	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secret de la défense nationale ▪ Intérêts fondamentaux de l'Etat en matière de politique extérieure ▪ Sûreté de l'Etat ▪ Sécurité publique (prospection minière ou pétrolière, installations classées) (à distinguer de la sécurité du public) ▪ Protection de la vie privée (cf liste CADA) ▪ Documents portant un jugement de valeur ou une appréciation négatifs sur une personne physique ▪ Expédition des notaires ▪ Construction, équipement, fonctionnement de bâtiments utilisés pour la détention des personnes ou recevant des personnes détenues
75 ans à compter de la date de fin ou 25 ans à compter de la date du décès de l'intéressé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Statistiques collectées par des questionnaires portant sur des faits et des comportements privés (dont recensements) ▪ Enquêtes de police judiciaire ▪ Dossiers des juridictions ▪ Minutes et répertoires des notaires et officiers ministériels ▪ Etat civil (naissances et mariages)
100 ans à compter de la date du document ou 25 ans à compter de la date du décès de l'intéressé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossiers des juridictions et enquêtes de police susceptibles de porter atteinte à l'intimité de la vie sexuelle ▪ Dossiers des juridictions, enquêtes de police, minutes et répertoires des notaires et officiers ministériels, statistiques ayant trait à des mineurs ▪ Sécurité des personnes (défense nationale)

Documents conservés aux Archives